

COMMUNE DE RIGNEY
Département du Doubs

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 14 avril 2023
À 18h30.

Convocation : 10/04/2023

Président de séance : Nathalie CONCET, la Maire

Secrétaire de séance : Anne CONFAIS

Étaient présents : Claude CARTERON - Anne CONFAIS - Nathalie CONCET - - Pascal HERMANN - Claudine ROYER - Lionel TOURNIER

Étaient absents excusés : Edith MEUTELET - Frédéric HELAINE - Pierre DAOUDAL (pouvoir donné à Anne CONFAIS)

Étaient absents : Mathieu VIENNET - Pascal BOINOT

La séance est ouverte à : 18h50

ordre du jour :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 24/03/2023
- Approbation des comptes de gestion pour les budgets de l'assainissement, de l'eau, de la forêt et de la commune.
- Approbation des comptes administratifs pour les budgets de l'assainissement, de l'eau, de la forêt et de la commune.
- Affectation des résultats des comptes administratifs 2022 sur les budgets primitifs 2023 pour les budgets de de l'eau, de la forêt et de la commune.
- Approbation des budgets primitifs 2023 pour l'eau, la forêt, la commune.
- Questions diverses

Délibération n° 9 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24/03/2023

Les membres du conseil municipal sont en possession du procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2023.

Les membres du conseil sont en possession du procès-verbal.

La maire demande au Conseil d'approuver le procès-verbal.

VOTE :

pour : 7

contre :

abstention :

Délibération n° 10 : Approbation des comptes de gestion du trésorier pour le service de l'assainissement - le service de l'eau - le budget de la forêt et le budget communal

Mme la première adjointe rappelle que le compte de gestion du trésorier constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Les éléments chiffrés de chaque compte de gestion sont présentés à l'assemblée.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 pour le service de l'assainissement - le service de l'eau - le budget de la forêt et le budget communal. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

VOTE :

pour : 7

contre :

abstention :

Faute de quorum atteint pour le vote du compte administratif, le maire ne prenant pas part au vote cette délibération est reportée ultérieurement mais avant le 30/06/2023 (date limite de l'approbation des comptes administratifs).

Délibération n° 11 : Affectation des résultats des comptes administratifs 2022 sur les budgets primitifs 2023 pour les budgets de de l'eau, de la forêt et de la commune.

Service de l'eau :

RÉSULTATS 2022

- **Section d'exploitation**

Résultats de l'année 2022 **-2 321.46**

Excédent antérieur reporté N-1 2021 **37 056.22**

Résultats de clôture 2022 **34 734.76**

- **Section d'investissement**

Résultats de l'année 2022 **-628.06**

Excédent antérieur reporté N-1 2021 -5 554.86

Résultats de clôture 2022 -6 182.92

- Affectations des résultats sur le budget primitif du service de l'eau

002 : excédent antérieur reporté d'exploitation 28 551.84€

001 : déficit d'investissement reporté 6 182.92€

1068 : autres réserves 6 182.92€

Budget de la forêt:

RÉSULTATS 2022

- Section de fonctionnement

Résultats de l'année 2022 -28 609.66

Excédent antérieur reporté N-1 2021 99 025.80

Résultats de clôture 2022 70 416.14

- Section d'investissement

Résultats de l'année 2022 -8 794.85

Excédent antérieur reporté N-1 2021 10 502.00

Résultats de l'année 2022 1 707.15

- Affectations des résultats sur le budget primitif de la forêt 2023

002 : excédent antérieur reporté de fonctionnement 70 416.14€

001 : solde d'exécution d'investissement reporté 1 707.15€

Budget de la commune :

RÉSULTATS 2022

● **Section de fonctionnement :**

Résultats de l'année 2022	84 131.48
Excédent antérieur reporté année N-1 2021	252 977.39
Résultat de l'année 2022	337 108.87
Résultat de clôture 2022	235 414.17

● **Section d'investissement :**

RÉSULTATS 2022

Résultats de l'année 2022	38 156.83
Excédent / déficit antérieur reporté année N-1 2021	-50 851.53
résultat de clôture 2022	-12 694.70
Reste à réaliser	-89 000.00

● **Affectations des résultats sur le budget primitifs de la commune 2023**

002 : excédent antérieur reporté de fonctionnement	235 414.17€
001 : déficit d'investissement reporté	12 694.70€
1068 : autres réserves	101 694.70€
Reste à réaliser :	89 000.00€

L'exposé de Mme la maire entendu, le conseil municipal :

- *approuve les affectations de résultats des comptes administratifs 2022 sur les budgets 2023 pour le service de l'eau - le budget de la forêt et le budget communal*
- *charge Madame le Maire de faire procéder à toutes les opérations comptables nécessaires à la mise en place de ces budgets.*

VOTE :

pour : 7

contre :

abstention :

Délibération n° 12 : Approbation des budgets primitifs 2023 pour l'eau, la forêt la commune.

Madame le Maire présente les budgets de la commune détaillés comme suit :

Service de l'eau

Service de l'eau	Dépenses	Recettes
Exploitation	89 325.04€	89 325.04€
Investissement	39 392.92€	39 392.92€

Budget forêt

Budget forêt	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	85 516.14€	85 516.14€
Investissement	30 000€	30 000€

Budget de la commune

Budget communal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	367 683€	444 340.78€
Investissement	298 396.70€	298 396.70€

Les conseillers sont en possession des budgets.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le conseil municipal :

- *approuve les budgets primitifs 2023 tels que présentés ci-dessus*

VOTE :

pour : 7

contre :

abstention :

Questions diverses :

- L'arrêté de DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) a été publié. Il sera le document de base pour une étude sur les points noirs en matière de lutte contre l'incendie dans la commune
- L'arrêté de PCS (Plan Communal de Sauvegarde) concernant l'organisation, l'alerte en cas d'inondations, a été transmis à la Préfecture pour avis.
- La signalétique dans la commune est en phase de finalisation. En parallèle, une demande a été faite auprès du Département pour changer les panneaux directionnels au carrefour de la Grande Rue et rue de l'Église
- Les travaux Chemin de l'Ecluse, budgétisés en 2022, ont débuté en début de semaine 15 et dureront environ 1 mois.
- Les demandes de subventions concernant les éléments fitness et agrès aux étangs ont été transmises
- Les commémorations du 8 mai se feront en présence des Anciens Combattants. L'invitation sera lancée la semaine prochaine.

Tour de Table :

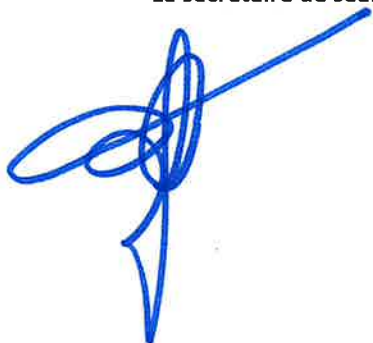
Claude Carteron regrette la non prise en charge de l'opération brioche de l'Adapei, faute de volontaires. Un appel à bénévoles pour l'année prochaine sera lancé.

M. Bideaux du Souvenir Français propose la restauration des écritures apposées sur le monument aux morts et peut fournir la peinture.

La porte du cimetière a été détériorée par un engin. Aucun signalement n'a été fait en mairie. Il sera procédé à la réparation.

Fin de séance : 19h56






Le secrétaire de séance



Le Maire



DCM 09	APPROBATION DU PV DU 24/03/2023
DCM 10	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER POUR LE BUDGET FORÊT, COMMUNE, SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DCM 11	AFFECTATION DES RESULTATS DES CA 2022 SUR LES BP 2023 POUR LES BUDGETS EAU, FORÊT ET COMMUNE
DCM 12	APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 POUR L'EAU, LA FORÊT ET LA COMMUNE

Noms	Signatures
Nathalie CONCET	
Anne CONFAIS	
Pascal HERMANN	
Pascal BOINOT	Absent
Claude CARTERON	
Pierre DAOUDAL	Absent (pouvoir donné par Anne CONFAIS) 
Claudine ROYER	
Edith MEUTELET	Absente excusée
Frédéric HELAINE	Absent excusé
Lionel TOURNIER	
Mathieu VIENNET	Absent